

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7853e séance

Vendredi 23 décembre 2016, à 14 heures

New York

Président :	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-46302 (F)





La séance est ouverte à 14 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'observateur de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/1100, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et la République bolivarienne du Venezuela.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir réagi si rapidement en convoquant la présente séance. La Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et le Venezuela, coauteurs du projet de résolution (S/2016/1100) consacré à la question des colonies de peuplement israéliennes illégales, ont pris l'initiative de cette séance pour que ledit projet soit mis aux voix. En notre qualité de représentants de divers groupes régionaux à l'ONU – le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes –, nous sommes unis par des objectifs analogues et par un sentiment de responsabilité qui nous pousse à prendre des mesures efficaces concernant le conflit israélo-palestinien, en particulier sur la question des colonies de peuplement.

À maintes reprises au cours des nombreuses séances du Conseil consacrées à la Palestine, de même que lors de la réunion sur les colonies organisée selon la formule Arria en octobre, nous avons entendu les membres du Conseil, le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que des représentants de la société civile et d'autres États Membres de l'ONU, appeler le Conseil à prendre des mesures urgentes pour arrêter les activités de peuplement et corriger les tendances négatives qui fragilisent la paix et la viabilité de la solution des deux États. Face à la dernière, et inédite, tentative du Parlement israélien de légaliser les avant-postes de colonies établis sur des terres palestiniennes privées, il est devenu encore plus urgent que le Conseil envoie un message clair sur la question des colonies de peuplement. La Malaisie salue les efforts déployés au cours des deux derniers mois par l'Égypte et la Ligue des États arabes pour mener des consultations sur cette question avec les membres du Conseil. Nous appuyons pleinement leurs efforts et pensons comme eux que le Conseil doit agir. Nous avons également constaté qu'un consensus commençait à se dégager au sein du Conseil sur la question des colonies de peuplement. Aussi pensons-nous qu'il est urgent que le Conseil saisisse cette occasion pour agir sans plus tarder.

Le projet de résolution mis aux voix aujourd'hui (S/2016/1100) appelle à la cessation de toutes les activités de peuplement israéliennes et à l'adoption de mesures énergiques afin de corriger les tendances négatives sur le terrain qui mettent en péril la solution des deux États. Il demande également que des mesures soient prises immédiatement pour prévenir tous les actes de violence contre des civils, y compris les actes de terreur, et que les auteurs de tels actes en répondent. Le texte exhorte, par ailleurs, toutes les parties à intensifier leurs efforts en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et de mettre fin à l'occupation israélienne.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du projet de résolution, le texte prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil tous les trois mois.

Nous sommes conscients du fait que certains membres du Conseil peuvent avoir des préoccupations légitimes quant à la rapidité avec laquelle le projet a été officiellement distribué, mis en bleu et déposé pour adoption. Dans des circonstances normales et idéales, nous aurions, nous aussi, préféré un processus plus transparent et plus inclusif. Toutefois, nous savons que cette situation est tout sauf normale et que nous devons faire preuve de prudence compte tenu de la sensibilité de la question.

Des circonstances exceptionnelles exigent des mesures audacieuses et exceptionnelles. En fin de compte, notre objectif est de combler l'écart entre les positions des membres du Conseil afin de parvenir à un consensus. La dernière fois que le Conseil a adopté une résolution sur les colonies de peuplement, c'était il y a plus de 36 ans. Depuis lors, la situation sur le terrain s'est aggravée au point que la perspective d'une solution des deux États est désormais remise en question. Il ne fait aucun doute que cette question relève de la responsabilité qui incombe au Conseil en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous en appelons donc à tous les membres du Conseil pour qu'ils ne laissent pas passer cette occasion d'instaurer la paix et qu'ils s'acquittent de leur responsabilité juridique, politique et morale en votant en faveur du projet de résolution, qui se fonde sur les résolutions antérieures du Conseil ainsi que sur les valeurs et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, dans le droit international et dans le droit international des droits de l'homme. Le moment est venu de faire la preuve de notre engagement de longue date en faveur de la solution des deux États et de confirmer qu'il ne s'agit pas que d'un slogan vide de sens.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande n'a pas caché sa frustration quant au fait que près de huit années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté une résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient. La Nouvelle-Zélande a travaillé d'arrache-pied au cours des deux dernières années pour tenter de promouvoir une résolution sur cette question, que nous considérons comme l'une des questions en souffrance les plus pressantes à l'ordre du jour du Conseil.

La Nouvelle-Zélande a avancé ses propres idées pour un projet de résolution plus exhaustif que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2016/1100), et nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil qui ont été disposés à examiner le texte avec nous. Il nous est, toutefois, apparu que le reste du Conseil souhaitait se concentrer sur la question plus pressante des colonies de peuplement, qui, comme l'a dit mon collègue de la Malaisie, menace la viabilité de la solution des deux États. Ce message nous a été clairement transmis dans le dernier rapport du Quatuor et dans les rapports périodiques du Secrétaire général.

Pour ces raisons, nous avons appuyé le texte distribué mercredi et nous sommes associés au groupe demandant qu'il soit mis aux voix aujourd'hui, afin que le Conseil ait la chance de l'examiner.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important vote sur un projet de résolution (S/2016/1100) qui pourrait bien apporter une contribution historique à la paix. Notre pays, la République bolivarienne du Venezuela, de concert avec la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Sénégal, a décidé de parrainer ce projet de résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier sur la question des colonies israéliennes illégales, et de demander qu'il soit mis aux voix.

La décision de présenter ce projet de résolution au Conseil répond à l'impérieuse nécessité pour celui-ci de se prononcer sur la situation préoccupante qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés en raison de la poursuite de l'expansion illégale des colonies de peuplement israéliennes, lesquelles représentent aujourd'hui la menace la plus grave à la possibilité d'une solution politique de deux États.

En présentant cette proposition, nous sommes animés par la ferme volonté d'inverser cette tendance dangereuse afin de préserver les intérêts du peuple palestinien et la viabilité de leur État, et de relancer le processus de paix, qui est au point mort depuis plus de 20 ans. Il est temps que le Conseil de sécurité assume la très grande responsabilité qu'il porte dans l'origine et la persistance de ce conflit.

Je pense que le projet de résolution est un texte équilibré qui réaffirme le droit des deux pays à coexister pacifiquement à l'intérieur des frontières d'avant 1967, des frontières sûres et internationalement reconnues, conformément à la résolution 242 (1967) et aux normes du droit international, et compte étant tenu de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 (voir A/ES-10/273).

Dans le même temps, cette proposition aborde objectivement le problème des colonies de peuplement et leurs effets déstabilisateurs sur la région, et condamne la violence contre la population civile, quels qu'en soient les auteurs et quelles qu'en soient leurs motivations.

Le Venezuela applaudit les efforts déployés au sein du Conseil pour organiser la séance d'aujourd'hui. Il salue notamment les pays qui ont plaidé en faveur d'un débat ouvert, transparent et franc au sein de cet organe et ont demandé que le Conseil agisse pour relancer le

processus de paix, ainsi que les pays qui ont présenté des initiatives pour sortir de l'inertie.

Il convient de mentionner tout particulièrement les efforts inlassables de l'Égypte et l'appui de la Ligue des États arabes à la réalisation de progrès véritables dans le traitement de la question palestinienne. Nous tenons également à remercier la présidence espagnole du Conseil de sécurité qui s'est montrée en tout temps disposée à faciliter la tenue de la présente séance, ainsi que la Nouvelle-Zélande pour avoir été la force motrice qui a permis à ce projet de résolution d'être déposé avant la fin de l'année.

Les pays proposant ce projet représentent diverses régions du monde. Nous avons été encouragés par l'émergence d'un consensus sur la question des colonies de peuplement. Tous les pays membres reconnaissent que les colonies de peuplement illégales constituent un obstacle au processus de paix et une menace à la solution des deux États. Notre action répond également aux nombreux appels lancés par les membres du Conseil, le Secrétaire général lui-même, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Quatuor, d'autres États Membres et parties prenantes de premier plan, en vue de surmonter les obstacles auxquels se heurte le processus de paix israélo-palestinien.

Nous sommes au seuil d'une décision historique qui pourrait marquer le début d'une nouvelle étape dans le processus de paix après près de quatre décennies de tentatives infructueuses. C'est pourquoi le Conseil, en tant que représentant de la communauté internationale et garant de la paix et de la sécurité internationales, doit agir dans un esprit d'unité en approuvant le texte présenté aujourd'hui.

Aujourd'hui, le monde a les yeux rivés sur le Conseil de sécurité. Il nourrit l'espoir que ses membres œuvreront en faveur de la paix, conscients que l'histoire jugera leur action avec gratitude s'ils peuvent contribuer, même modestement, à relancer le processus politique. Nous traçons la voie qui permettra aux nouvelles générations d'Israéliens et de Palestiniens de bâtir un monde pacifique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2334 (2016).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Depuis le début du conflit arabo-israélien, en 1948, et dans l'attente que le peuple palestinien puisse exercer son droit à un État indépendant et souverain et son droit inhérent à une vie de dignité et de liberté, malgré le silence assourdissant de la communauté internationale et les dizaines de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui continuent de ne pas être appliquées, l'Égypte a assumé de grandes responsabilités mais a été confrontée à d'importants défis. L'Égypte a livré de nombreuses guerres et de nombreuses batailles diplomatiques à tous les niveaux pour défendre les droits palestiniens et en faveur de la création d'un État palestinien indépendant, ayant pour capitale Jérusalem-Est, dans le cadre d'un règlement de paix global et juste au Moyen-Orient.

La résolution 2334 (2016) sur les colonies de peuplement israéliennes, adoptée aujourd'hui, exprime sans aucun doute la pénible réalité découlant de la politique d'implantations illégales. Elle découle également de la politique de confiscation de terres palestiniennes, qui est contraire au principe établi de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force armée approuvé par la communauté internationale. Cependant, en raison de ses complexités et de ses détails, le processus de paix exige que nous soyons tous avisés et politiquement réalistes en examinant cette question, sans manoeuvre d'aucune partie, comme nous l'avons vu pendant les délibérations du Conseil sur cette résolution, en particulier sur la question des colonies de peuplement, qui est liée à l'un des éléments les plus importants du règlement de paix définitif – les frontières. Ces dernières heures, les circonstances autour des consultations sur la résolution

et sur le moment du vote ont démontré que cela pourrait limiter la capacité de certaines parties internationales qui souhaitent intervenir directement afin de régler la question de la Palestine de façon globale et définitive, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 446 (1979). Œuvrer en vue de pourvoir à des actions internationales futures ne signifie nullement que l'on abandonne les constantes et les fondements de la politique liée à la question de Palestine – ou que s'y soustrait - , notamment la question des implantations, puisque ces constantes et ces fondements sont énoncés dans les résolutions antérieures du Conseil de sécurité, ainsi que dans les positions des parties internationales impliquées dans la question de Palestine. .

Aujourd'hui l'Égypte s'est sentie obligée de retirer son propre projet de résolution en tant que mesure de procédure du fait des manoeuvres constatées dès la publication du texte en bleu; cela s'est traduit par une mise en garde de la part de certains membres du Conseil de sécurité. C'est absolument inacceptable, dans le fond comme dans la forme, compte tenu des positions fermes de l'Égypte, qui ne peuvent faire aucun doute, concernant les droits légitimes des Palestiniens. Il faut aussi savoir que ces manoeuvres ont été exercées quand l'Égypte menait des consultations à tous les niveaux politiques avec les parties concernées, de manière incessante depuis le dépôt du texte.

Malgré tout, pour préserver les droits palestiniens légitimes par l'intermédiaire d'un règlement juste, durable et conforme aux résolutions internationales pertinentes, nous avons voté pour la résolution 2334 (2016), adoptée il y a quelques minutes, sur la base de nos positions fermes, de principe et sans équivoque, que nous n'acceptons pas qu'elles fassent l'objet de manoeuvres ou de négociations de la part de quiconque partie. L'Égypte a été le premier pays à prendre les armes pour défendre les droits arabes et palestiniens légitimes. L'Égypte a été le premier pays à faire la paix avec Israël, car nous avons foi dans la possibilité de la paix plutôt que dans les conflits armés. L'Égypte a été et continue d'être l'un des plus fervents partisans de la possibilité de parvenir à une paix globale et juste au Moyen-Orient, sur la base des principes de la solution des deux États et de la terre contre la paix, comme cela a été reconnu sur le plan international.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par une citation :

> « Les États-Unis n'appuieront pas l'utilisation de terres supplémentaires à des fins de colonies de peuplement pendant la période de transition. En fait, l'adoption immédiate d'un gel des colonies par Israël, plus que toute autre mesure, pourrait susciter la confiance nécessaire pour une participation plus large à ces pourparlers. De nouvelles activités de colonisation ne sont aucunement nécessaires pour la sécurité d'Israël et ne font que réduire la confiance des Arabes en la négociation libre et juste d'un règlement définitif. »

Cela a été dit en 1982 par le Président Ronald Reagan. Il parlait d'une nouvelle proposition qu'il lançait pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Bien que, comme nous le savons, la proposition du Président Reagan n'ait pas abouti en fin de compte, ses paroles restent édifiantes à deux égards au moins.

Premièrement, parce qu'elles soulignent l'attachement profond et de longue date des États-Unis à la réalisation d'une paix globale et durable entre les Israéliens et les Palestiniens. Cela a constitué la politique de tous les Gouvernements, républicains et démocrates, avant le Président Reagan et jusqu'à ce jour. Deuxièmement, parce que les paroles du Président Reagan mettent l'accent sur la position de longue date des États-Unis, selon laquelle les activités de colonisation israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967 compromettent la sécurité d'Israël, nuisent à la viabilité de la solution de deux États négociée et érode les perspectives de paix et de stabilité dans la région.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a réaffirmé son consensus établi selon lequel les implantations n'ont aucune validité juridique. Depuis près de 50 ans, pendant les administrations des Présidents Lyndon B. Johnson, Richard Nixon, Gerald Ford, Jimmy Carter, Ronald Reagan, George H. W. Bush, Bill Clinton, George W. Bush et actuellement Barack Obama, les États-Unis envoient, en privé comme en public, le message que les activités de colonisation doivent cesser. En fait, depuis 1967, le seul Président qui n'avait pas eu au moins une résolution adoptée par le Conseil sur la question israélo-palestinienne, c'était Barack Obama. En conséquence, notre vote aujourd'hui est pleinement conforme à l'histoire bipartite de la façon dont les Présidents des États-Unis ont abordé aussi bien la question en jeu que le rôle de cet organe.

Compte tenu de la constance de la position adoptée par les Gouvernements des États-Unis, on pourrait être enclin à penser qu’il est normal que, par leur vote, les États-Unis permettent l’adoption d’une résolution qui contient les éléments de la résolution 2334 (2016), réaffirmant ainsi la position de longue date des États-Unis sur les colonies de peuplement, condamnant la violence et l’incitation et demandant aux parties de commencer à prendre des mesures constructives pour renverser les tendances actuelles sur le terrain. Ce sont des éléments bien connus et clairement énoncés de la politique des États-Unis.

Mais, en réalité, ce vote n’a pas été facile pour nous en raison du lieu où il se tient : l’Organisation des Nations Unies, pour la simple raison que, depuis qu’Israël est Membre de cette institution, il a été traité différemment des autres nations à l’ONU. Cela est vrai non seulement depuis des décennies – qu’on se souvienne de la résolution tristement célèbre que l’Assemblée générale a adoptée en 1975, avec l’appui de la majorité des États Membres, annonçant officiellement que le sionisme était une forme de racisme, mais aussi, cette année, en 2016. Il suffit de voir les 18 résolutions contre Israël adoptées à l’Assemblée générale en septembre ou les 12 résolutions concernant Israël adoptées cette année par le Conseil des droits de l’homme – plus que la totalité de celles portant sur la Corée du Nord, l’Iran et le Soudan du Sud – pour constater qu’en 2016 Israël continue d’être traité différemment des autres États Membres.

Comme les Administrations des États-Unis qui l’ont précédée, l’Administration Obama s’est attachée sans relâche à lutter pour le droit Israël d’être traité tout simplement comme n’importe quel autre pays – préconisant qu’Israël se voit enfin accorder le droit d’être membre d’un organisme régional des Nations Unies, ce qu’aucun autre État Membre de l’Organisation ne s’est vu refuser; se battant pour veiller à ce que les organisations non gouvernementales israéliennes ne se voient pas refuser l’accréditation des Nations Unies tout simplement parce qu’elles sont israéliennes; faisant en sorte que Yom Kippour soit enfin un jour férié à l’ONU; engageant instamment le Conseil à mettre fin à son silence indéfendable face aux attaques terroristes perpétrées contre des Israéliens. Comme les États-Unis l’ont répété à maintes et maintes reprises, ce traitement inégal a non seulement pour effet de nuire à Israël, mais il entache également la légitimité de l’ONU elle-même. Une telle pratique a un impact sur les votes comme celui-ci, car même si l’on croit que la résolution d’aujourd’hui est justifiée, voire rendue nécessaire par les événements sur le terrain, on ne peut pas séparer ce vote du lieu où il se tient.

Les États Membres qui se disent favorables à la solution des deux États doivent se poser des questions difficiles. Quant aux États qui s’empressent de promouvoir des résolutions qui condamnent Israël mais refusent de reconnaître que des Israéliens innocents sont victimes du terrorisme, quelles mesures prendront-ils pour arrêter de réserver à Israël un traitement différent? Et les États qui dénoncent avec passion la fermeture des points de passage à Gaza, ce qui aggrave la situation humanitaire, mais ne disent rien lorsque des ressources destinées à aider les habitants de Gaza servent à creuser en territoire israélien des tunnels qui permettent aux terroristes d’attaquer des Israéliens chez eux, que vont-ils faire pour mettre fin à cette politique de deux poids deux mesures qui sape la légitimité de cette institution?

Les États Membres devraient également s’interroger sur cette politique de deux poids deux mesures qui caractérise l’action du Conseil. Ce matin encore, le Conseil s’est réuni et nous avons été incapables de rallier la volonté nécessaire pour arrêter les flux d’armes destinées aux tueurs au Soudan du Sud qui commettent des atrocités de masse dont l’ONU a dit qu’elles pouvaient entraîner un génocide. Nous n’avons même pas pu nous entendre pour freiner ces flux d’armes. Ce mois-ci, le Conseil n’a pas pu rallier la volonté nécessaire pour adopter la plus simple des résolutions qui appelait à une pause de sept jours dans les bombardements brutaux de civils innocents, d’hôpitaux et d’écoles à Alep, et pourtant lorsque le Conseil est saisi d’une résolution sur Israël, ses membres trouvent soudain la volonté d’agir.

C’est parce que cette instance continue trop souvent d’être partiale à l’encontre d’Israël, parce que cette résolution n’aborde pas suffisamment de questions importantes et parce que les États-Unis ne sont pas d’accord avec tous les termes du texte qu’ils n’ont pas voté pour cette résolution. Mais c’est parce que cette résolution reflète des faits sur le terrain et est conforme à la politique des États-Unis telle que menée par des administrations démocrates et républicaines pendant toute l’histoire d’Israël que les États-Unis n’y ont pas mis leur veto.

Les États-Unis ont toujours maintenu qu’ils s’opposeraient à toute résolution qui saperait la sécurité d’Israël ou tenterait d’imposer un règlement au conflit. Nous n’aurions pas laissé passer cette résolution si

elle ne mentionnait pas les actions contre-productives des Palestiniens telles que le terrorisme et l'incitation à la violence, ce que nous avons toujours condamné et évoqué auprès des dirigeants palestiniens, et qui bien sûr doivent cesser.

Contrairement à certains membres du Conseil de sécurité, nous ne croyons pas que des parties extérieures puissent imposer une solution qui n'a pas été négociée par les deux parties. Et nous ne pouvons pas non plus reconnaître unilatéralement un futur État palestinien. Mais c'est précisément notre attachement à la sécurité d'Israël qui fait que nous croyons que nous ne pouvons pas bloquer cette résolution alors que nous cherchons à préserver la possibilité d'atteindre notre objectif de longue date : deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Je vais, brièvement, expliquer pourquoi.

Le problème des colonies de peuplement s'est tellement aggravé qu'il compromet aujourd'hui la viabilité même de la solution des deux États. Le nombre de colons dans les quelque 150 implantations israéliennes autorisées à l'est des lignes de démarcation de 1967 a énormément augmenté. Depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993, qui ont marqué le début d'efforts qui rendaient possible une paix globale et durable, le nombre de colons est passé à 355 000. La population totale de colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est dépasse aujourd'hui les 590 000. Près de 90 000 colons vivent à l'est de la barrière de séparation créée par Israël même. Et depuis juillet 2016, lorsque le Quatuor pour le Moyen-Orient a publié un rapport mettant en exergue les préoccupations de la communauté internationale face à un processus systématique de confiscation de terres, d'expansion des implantations et de légalisations, Israël prévoit de construire plus de 2 600 unités de peuplement. Et au lieu de démanteler ces unités de peuplement illégales, même au regard du droit israélien, la Knesset (Parlement israélien) examine une nouvelle législation qui légaliserait ces avant-postes, ce qui, entre autres choses, est à l'origine de la résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Le Premier Ministre d'Israël a récemment dit de son gouvernement qu'il était « plus attaché aux colonies de peuplement que tout autre gouvernement dans l'histoire d'Israël ». Et un des partenaires de sa coalition a déclaré récemment que « l'ère de la solution des deux États est terminée ». Dans le même temps, le Premier Ministre a dit qu'il restait déterminé à poursuivre la solution des deux États. Mais ces déclarations sont irréconciliables. On ne peut pas tout à la fois se faire le champion de l'expansion des implantations israéliennes et le champion d'une solution viable à deux États qui mettrait fin au conflit. Il faut choisir entre colonisation et séparation.

En 2011, les États-Unis ont mis leur veto à un projet de résolution qui portait exclusivement sur les colonies de peuplement, comme si celles-ci étaient le seul facteur faisant obstacles à la solution des deux États. Aujourd'hui, la situation a énormément changé. Depuis 2011, la croissance des implantations n'a fait que s'accélérer. Depuis 2011, les nombreux efforts déployés dans la quête de la paix au travers de négociations ont échoué. Et depuis 2011, le Président Obama et le Secrétaire d'État Kerry n'ont cessé d'avertir – en public et en privé – que l'absence de progrès vers la paix et l'expansion continue des colonies de peuplement allaient compromettre la solution des deux États et menacer l'objectif d'Israël de rester un État juif et une démocratie. De plus, contrairement à ce qui était le cas en 2011, la présente résolution condamne la violence, le terrorisme et l'incitation, des fléaux qui posent également de très graves dangers à la solution des deux États s'ils continuent de sévir.

Les États-Unis n'ont pas voté pour cette résolution car elle se focalise trop sur les colonies de peuplement, alors que nous savons tous – ou devrions savoir – que nombre d'autres facteurs jouent un rôle majeur dans les tensions qui perpétuent le conflit. Soyons clairs. Même si demain chacune des colonies de peuplement était démantelée, la paix ne serait sans doute pas possible si les deux camps ne reconnaissaient pas des vérités gênantes et ne faisaient pas des choix difficiles. C'est un fait indéniable, et pourtant, un fait que les États Membres de l'ONU et les membres du Conseil ignorent trop souvent.

Quant aux dirigeants palestiniens, ils doivent admettre le fait évident que l'incitation à la violence, la glorification du terrorisme et l'augmentation de l'extrémisme violent, outre qu'elles entraînent la mort d'innocents, nuisent aux perspectives de paix, comme la résolution ne l'indique que trop clairement. Dans le cadre de la dernière vague de violence palestinienne, des terroristes ont commis des centaines d'attaques, écrasant en voiture des civils innocents et poignardant des mères sous les yeux de leurs enfants. Et au lieu de condamner ces attaques, le Hamas, d'autres factions radicales et même certains membres du Fatah qualifient ces terroristes de héros et utilisent les médias sociaux pour en inciter d'autres à suivre leurs exemples meurtriers. Et

même si le Président Abbas et les dirigeants de son parti ont clairement exprimé leur opposition à la violence, au terrorisme et à l'extrémisme, ils ont trop souvent manqué de condamner des attaques spécifiques ou de condamner les louanges à l'encontre de leurs auteurs.

Notre vote aujourd'hui ne diminue en rien l'attachement indéfectible et sans pareil des États-Unis à la sécurité d'Israël, seule démocratie du Moyen-Orient. Nous n'aurions pas laissé passer une résolution qui ne fasse pas également état des actions contre-productives des Palestiniens. Nous devons reconnaître qu'Israël est confronté à des menaces très graves dans une environnement très difficile. Les Israéliens sont préoccupés à juste titre et doivent s'assurer qu'il n'y a pas de refuge pour les terroristes dans la région.

Le Président Obama et son Administration ont fait preuve d'un engagement sans précédent en faveur de la sécurité d'Israël, car telle est notre conviction. Notre engagement en faveur de cette sécurité n'a jamais fléchi et ne fléchira jamais. Même dans un contexte de crise financière et de déficits budgétaires, nous avons augmenté à plusieurs reprises notre appui financier à l'armée israélienne. En septembre, l'Administration Obama a signé un protocole d'entente en vue du versement de 38 milliards de dollars à Israël à titre d'aide dans le domaine de la sécurité au cours des 10 prochaines années – la plus grande contribution d'assistance militaire annoncée en faveur de n'importe quel pays de toute l'histoire des États-Unis. Comme l'a indiqué le Premier Ministre israélien lui-même, notre coopération militaire et en matière de renseignement est sans précédent. Toutefois, nous sommes d'avis que la poursuite des activités de construction de colonies de peuplement porte gravement atteinte à la sécurité d'Israël.

Certains pourraient considérer le vote des États-Unis comme un signe que nous avons finalement renoncé à la solution des deux États. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Personne ne peut renoncer à la solution des deux États. Nous sommes toujours convaincus que cette solution est la seule voie viable pour garantir la paix et la sécurité à l'État d'Israël et la liberté et la dignité au peuple palestinien. Nous sommes toujours convaincus que les parties concernées peuvent encore s'engager sur cette voie si les deux parties sont honnêtes quant aux choix qu'elles doivent faire et ont le courage de prendre des mesures difficiles sur le plan politique. Certes, nous pouvons les encourager, mais en fin de compte, comme cela a été toujours le cas, il appartient aux parties de choisir cette voie. Nous espérons sincèrement qu'elles commenceront à faire ces choix avant qu'il ne soit trop tard.

M. Delattre (France) : L'adoption de la résolution 2334 (2016) marque un jour important et à bien des égards historique dans l'histoire du Conseil de sécurité. Il s'agit en effet de la première résolution adoptée par le Conseil sur le règlement du conflit israélo-palestinien depuis huit ans. Et c'est la première fois que le Conseil de sécurité s'exprime ainsi, de manière aussi claire, pour constater ce qui est en réalité une évidence : la colonisation israélienne remet en cause, petit à petit, les chances de voir bâtir un État palestinien viable et indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël. Il était donc nécessaire que le Conseil de sécurité rappelle l'attachement collectif et unanime de la communauté internationale à la solution des deux États, et qu'il s'exprime clairement sur les menaces à cette solution. Si nous ne menons pas une action résolue en ce sens, la solution à deux États va s'évanouir, comme un mirage dans le désert, alors même qu'il n'existe aucune alternative crédible qui puisse répondre aux aspirations légitimes des deux parties.

Au cours de la dernière décennie, la colonisation israélienne a connu une accélération incontestable, qui n'a fait qu'attiser les tensions sur le terrain et l'exaspération de la communauté internationale. La colonisation, qui est illégale au regard du droit international, procède d'une politique délibérée. Cette politique vise à mettre les populations comme la communauté internationale devant un fait accompli, en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est. Elle se décline sous de multiples facettes : expansion des colonies au-delà de la ligne verte, y compris à Jérusalem-Est; annexion *de facto* de la zone C; transferts forcés de populations; démolitions d'habitations et de structures palestiniennes; restrictions aux accès et mouvements; et construction du mur au-delà de la ligne de 1967. Cette politique n'est pas seulement illégale au regard du droit international, elle met aussi en péril la perspective de la création d'un État palestinien viable et indépendant, qui est le meilleur gage de la sécurité d'Israël et d'une solution durable à ce conflit. C'est le message que la France, en votant en faveur de cette résolution, a souhaité faire passer aujourd'hui.

Si la colonisation est la principale menace, sur le terrain, à la solution des deux États, elle n'est malheureusement pas la seule. Les actes de violence, l'incitation à la violence et le terrorisme minent,

eux aussi, les chances de voir deux États, israélien et palestinien, coexister un jour pacifiquement. Ils détruisent la confiance et le dialogue entre des populations qui sont pourtant appelées à cohabiter. À cet égard, la résolution 2334 (2016) réitère avec force sa condamnation de tout acte de terrorisme, de l'incitation à la violence et de toute attaque délibérée des populations civiles. Elle en appelle à l'Autorité palestinienne pour continuer à mettre tout en œuvre pour décourager les entreprises terroristes.

Identifier et nommer les menaces à la solution des deux États est important. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi œuvrer à recréer, après au moins deux ans d'impasse, les conditions d'une reprise des négociations. Les Israéliens comme les Palestiniens ont un intérêt vital à la paix, qui ne peut qu'être fondée sur la solution des deux États. C'est tout le sens de l'initiative de la France pour tenter de relancer le processus de paix. Dans ce cadre, après l'importante réunion ministérielle du 3 juin dernier, la France a décidé d'organiser le 15 janvier, à Paris, une conférence internationale dont l'objectif sera de présenter la contribution de la communauté internationale à la relance d'un processus de négociation et à la conclusion et à la mise en œuvre d'un accord de paix – étant entendu, chacun le sait, que seuls les Israéliens et les Palestiniens seront en mesure de conclure la paix directement.

La résolution adoptée aujourd'hui et la conférence internationale de Paris représentent les deux faces de la même médaille, visant à réaffirmer notre attachement commun à la solution des deux États et à créer les conditions permettant d'y parvenir. Cette résolution et l'initiative française constituent ce faisant, nous l'espérons, de premiers et importants jalons vers la relance d'un processus politique crédible. Un processus qu'il nous faudra, collectivement, poursuivre dans les semaines et les mois à venir. Cette résolution, pour me résumer, n'est en aucun cas le bout de la route. Elle est une étape importante, potentiellement historique, sur le chemin difficile et exigeant qui doit nous conduire à la paix et à la sécurité au Proche-Orient. Alors, assumons ensemble la lourde responsabilité qui nous incombe à tous sur ce chemin.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'adoption de la résolution 2234 (2014), car nous sommes convaincus qu'elle représente une occasion sans précédent de faire avancer le processus de paix et de rétablir la confiance entre les parties, permettant ainsi en outre au Conseil de sécurité de sortir de son inaction et de contribuer à créer un environnement propice aux négociations entre les parties, en tenant compte des aspirations et des préoccupations des deux peuples ainsi que du droit inaliénable du peuple palestinien à disposer d'un État libre, indépendant et souverain, conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.

Bien sûr, cette résolution n'est rien d'autre qu'un pas en avant, mais dans la bonne direction. Ce conflit est très complexe et présente beaucoup de difficultés. Il faut s'attaquer d'urgence et avec détermination au plus grand défi à la solution des deux États, à savoir l'expansion illégale continue des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés de l'État de Palestine. La politique des colonies de peuplement illégales est contraire au droit international et constitue une violation des droits fondamentaux des Palestiniens, en les privant de leurs terres, en détruisant leurs maisons et leurs moyens de subsistance, en limitant leur liberté de mouvement et en portant atteinte à leur droit au développement économique et social.

Pour cette raison, le Conseil doit se prononcer catégoriquement sur ce grave problème. L'ONU, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont pour devoir et mandat de défendre la paix et le droit international. De même, l'ONU et le Conseil ont une obligation morale d'appuyer la cause palestinienne car ils portent une lourde responsabilité dans la tragédie du peuple palestinien. Voilà pourquoi nous devons adopter toutes les résolutions que pouvons pour protéger les plus faibles et contraindre Israël à se conformer au droit international et à s'engager honnêtement dans un processus de paix sur la base de l'existence de deux États.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est un premier pas sur la voie d'un règlement politique négocié entre la Palestine et Israël, avec l'appui de la communauté internationale. Il faut donc qu'Israël, Puissance occupante, mette un terme aux politiques découlant de l'occupation prolongée des territoires de l'État palestinien et qu'il lève le blocus inhumain imposé à Gaza, qui dure depuis quasiment une décennie et qui constitue une violation flagrante du droit international. Telles sont les conditions essentielles pour consolider ce que nous avons réussi à faire aujourd'hui et pour aller de l'avant dans la concrétisation d'une solution politique, dans laquelle Israël et la Palestine, en tant que Membre à part entière de l'ONU et avec Jérusalem-Est comme

capitale, puissent vivre en paix à l'intérieur des frontières d'avant 1967 sûres et internationalement reconnues.

Les pays membres du Conseil ont reconnu que les implantations illégales sont un obstacle systématique au processus de paix et une menace à la solution des deux États. Il est donc de plus en plus urgent qu'Israël assume ses responsabilités et se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui l'exhortent à mettre un terme à la pratique ignominieuse consistant à nier les droits humains de la population palestinienne.

D'autre part, le Venezuela réitère sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Et c'est avec la même vigueur que nous condamnons le violation continue des droits les plus élémentaires de la population palestinienne dans les territoires occupés et dans la bande de Gaza soumise à un blocus et assiégée par Israël, au moyen de l'emploi aveugle et disproportionné de la force par son armée et ses services de sécurité.

Nous condamnons la violence exercée par les colons extrémistes contre la population palestinienne et les politiques de la puissance occupante qui soumettent les hommes, les femmes et les enfants palestiniens à la prison et à la détention administrative illégale. Nous appelons encore une fois à la libération de tous les mineurs qui languissent injustement dans les prisons israéliennes. Comme on peut le constater, il reste encore beaucoup à faire pour inverser cette tendance négative et faire en sorte qu'Israël remplisse ses obligations de puissance occupante. Toutefois, nous reconnaissons que la résolution d'aujourd'hui permet un retour au dialogue et à la négociation en tant que seuls moyens de régler le conflit qui marque l'histoire du Moyen-Orient depuis près de 70 ans.

Nous nous félicitons qu'à la fin de notre mandat au Conseil de sécurité, le Conseil a eu la vision et le courage d'adopter la présente résolution. Et pour cela, nous saluons la contribution de ceux qui ont aidé à obtenir ce résultat historique, en particulier l'Égypte, la Nouvelle-Zélande et les pays qui ont parrainé la résolution.

Le Venezuela réaffirme son ferme attachement à la paix, à la sécurité internationale et à la cause palestinienne. Voilà pourquoi nous resterons vigilants à l'évolution de la tâche incontournable d'aider à parvenir à un règlement pacifique et négocié du conflit, conformément à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. De même que nous appuierons dans d'autres instances tous les efforts et toutes les initiatives destinés à concrétiser la solution des deux États, conformément au droit international.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2334 (2016) sur les colonies de peuplement israéliennes et apprécie l'important rôle joué par les coauteurs dans la promotion de son adoption.

La question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient. Elle est aussi la cause profonde de la situation dans la région. Sauvegarder les intérêt nationaux légitimes du peuple palestinien est la responsabilité partagée de la communauté internationale. Ces dernières années ont vu un gel des pourparlers de paix entre les deux parties, une extension incessante des colonies de peuplement israéliennes, la poursuite du conflit et de la violence, la détérioration constante de la situation humanitaire et une aggravation des tensions entre la Palestine et Israël, qui menacent tous la vision des deux États ainsi que la paix et la stabilité régionales.

La Chine a toujours été pour que le Conseil à joue le rôle qui est le sien s'agissant de question palestinienne. La résolution 2334 (2016) adoptée par le Conseil aujourd'hui est importante en cela qu'elle reflète l'aspiration et le vœu communs de la communauté internationale et répond à la juste demande de la Palestine et des pays arabes. Nous demandons instamment à Israël de mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) de façon pratique, de mettre immédiatement fin à ses activités de peuplement et d'arrêter de démolir des maisons palestiniennes afin de créer les conditions d'une reprise des pourparlers de paix. La Chine encourage les deux parties à honorer leurs obligations respectives, à faire preuve de calme et de retenue et à rétablir progressivement la confiance mutuelle de sorte de se réengager dès que possible sur la voie des négociations de paix.

La Chine est un fervent défenseur de la juste cause du peuple palestinien. La Chine soutient le peuple palestinien dans son désir de créer un État pleinement souverain et indépendant, basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Chine salue et appuie tous les efforts qui visent à apaiser les tensions entre Israël et la Palestine et à concrétiser la solution des deux États à très brève échéance, et appuie la coexistence pacifique entre les deux parties. La Chine est disposée à oeuvrer avec la communauté internationale pour intensifier les efforts diplomatiques

visant à promouvoir un règlement rapide, global et juste du conflit entre la Palestine et Israël.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue l'adoption de la résolution 2334 (2016) aujourd'hui. C'est la première résolution qu'adopte le Conseil de sécurité sur la question israélo-palestinienne en plus de sept ans. Il clair que l'adoption de la résolution renforce d'abord et avant tout la communauté internationale dans sa conviction qu'une solution des deux États reste la seule voie viable pour une paix arabo-israélienne pérenne.

Comme l'a souligné le Quatuor dans son rapport de juillet 2016, les fondements de la paix – confiance et bonne volonté – sont en train d'être corrodés de tous les côtés à cause de la violence, de l'incitation, des démolitions et des activités de peuplement. Au final, tant que les terroristes sont traités de martyrs, la paix restera éloignée. Le fléau de la rhétorique antisémite, raciste et haineuse doit être excisée de la religion. Il est essentiel que les dirigeants palestiniens mettent en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Quatuor et qu'ils continuent de s'efforcer de lutter contre la terreur et l'incitation, de renforcer les institutions et de développer une économie viable. Le Royaume-Uni continuera de fournir un appui professionnel à l'Autorité palestinienne pour l'aider à développer ses institutions chargées de la sécurité.

Mais la bonne volonté, seule, ne garantira pas la paix. La résolution d'aujourd'hui est une reconnaissance sereine du fait que la solution des deux États est en train de nous échapper. En minant les perspectives d'un État palestinien d'un seul tenant, la construction de colonies de peuplement est en train de corroder la possibilité d'une solution à deux États. Depuis le processus d'Oslo en 1993, la population des colonies à doubler pour atteindre 570 000 colons établis en profondeur en Cisjordanie. Le rapport du Quatuor met en garde contre le glissement vers une réalité à un État, qui perpétuera l'occupation et le conflit. Ce n'est pas du tout cela l'avenir.

Le Royaume-Uni est un ami cher et intime de l'État d'Israël. Nous condamnons tous les efforts visant à délégitimer ou miner Israël. Les mouvements de boycott, de désinvestissement et de sanctions, ancrés qu'ils sont dans une culture de préjugés et d'hostilité envers Israël, sont un obstacle à la paix. Mon gouvernement n'appuiera jamais et en aucune façon une résolution promouvant la cause des boycotts ou de la délégitimation. C'est en raison de notre attachement ferme et fidèle à la sécurité d'Israël – et à son existence en tant que foyer juif – que nous avons voté aujourd'hui pour la résolution et œuvré sans relâche pour parvenir à un texte final équilibré. Nous pensons que l'activité israélienne de peuplement menace manifestement notre vision partagée de deux États pour deux peuples. Le Royaume-Uni estime de longue date que l'expansion des colonies de peuplement est illégale, et ne sert pas les intérêts à long terme d'Israël.

La résolution adoptée aujourd'hui permet également d'agir de manière forte et équilibrée à l'appui de la paix, en appelant, premièrement, à prendre des mesures pour prévenir l'incitation et tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur. Elle appelle aussi à renforcer l'action menée pour lutter contre le terrorisme, notamment par la coordination des mesures de sécurité, et à condamner sans équivoque tous les actes de terrorisme.

Deuxièmement, la résolution demande aux deux parties d'agir dans le respect du droit international, et de s'abstenir de tout acte de provocation, dans le but de rétablir la confiance et de créer les conditions nécessaires à la promotion de la paix.

Troisièmement, la résolution invite toutes les parties à déployer des efforts collectifs pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final, préconisant vivement à cet égard l'intensification et l'accélération des efforts entrepris aux niveaux international et régional pour promouvoir une paix globale.

Nous arguons depuis longtemps que, pour être couronnées de succès, les négociations doivent permettre à Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État de Palestine viable et souverain fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem pour capitale commune des deux États, et un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés.

En guise de conclusion, nous avons conscience que l'adoption de la résolution ne modifiera pas du jour au lendemain la situation sur le terrain. L'année 2017 ne sera pas une année facile pour la question israélo-palestinienne, 50 ans après la guerre des Six jours et l'occupation de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qui en a résulté, et 100 années après que mon propre pays a publié la Déclaration Balfour. Toutefois, nous devons tous assumer nos responsabilités, tout comme le Conseil a enfin assumé

les siennes aujourd'hui, pour faire prévaloir la sécurité à long terme que les Israéliens méritent, et le statut d'État et la fin de l'occupation que les Palestiniens appellent de leurs vœux.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a voté pour la résolution 2334 (2016), convaincu que, au terme de huit années, nous avions une occasion historique de mettre fin à l'inaction du Conseil de sécurité, laquelle menaçait sérieusement la solution des deux États et les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens. La résolution 2334 (2016), adoptée il y a quelques minutes, répond aux appels constants lancés par les membres du Conseil pour en finir avec le statu quo en vigueur et corriger les tendances négatives sur le terrain, en particulier, en ce cas, s'agissant des colonies de peuplement illégales construites par Israël dans les territoires palestiniens occupés.

Nous sommes aujourd'hui à un moment très important pour l'avenir du processus de paix au Moyen-Orient et la solution des deux États. Nous espérons que cette résolution constituera un appel à l'action de la part d'Israël et la Palestine afin que reprennent promptement les négociations bilatérales qui conduisent à une paix juste et durable, prenant en considération les intérêts des deux parties. L'Uruguay réaffirme son appui indéfectible au droit d'Israël et de la Palestine à vivre dans la paix, au sein de frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération renouvelée et exempt de toute menace ou action susceptible de compromettre la paix. De même, mon pays réaffirme son appui à la solution des deux États indépendants, car il est convaincu que c'est l'unique option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine.

Il est de la plus haute importance que les autorités des deux pays envoient les signaux politiques qui permettront de sortir de l'impasse actuelle, marquée par les désaccords, la haine et les affrontements violents. De la même manière, il convient qu'elles s'abstiennent d'adopter des décisions unilatérales qui entravent le dialogue et qu'elles s'acquittent de bonne foi de leurs obligations découlant du droit international et des résolutions du Conseil.

L'Uruguay réaffirme qu'il est disposé à continuer d'œuvrer à la relance dans les plus brefs délais du processus de paix au Moyen-Orient pour concrétiser une fois pour toutes la solution des deux États – deux États vivant dans la paix et la coopération. Nous le devons à toutes les générations d'Israéliens et de Palestiniens accablés et épuisés par tant d'années de conflit.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe – comme, j'en suis sûr, de nombreuses autres ici présentes – s'étonne du processus qui a été suivi pour la résolution 2334 (2016), adoptée aujourd'hui. Bien que le projet ait été préparé des mois durant, son adoption est visiblement hâtive, ce qui ne sert pas ses fins.

Depuis de nombreuses années, notre pays participe au processus de règlement de la situation au Moyen-Orient, tout d'abord en qualité de Coprésident de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid, puis comme membre du Quatuor pour le Moyen-Orient et, bien sûr, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Notre expérience confirme que la question ne pourra être réglée que par des pourparlers directs, sans conditions préalables, entre Palestiniens et Israéliens. C'est précisément là-dessus que reposaient nos efforts pour organiser, en septembre, une rencontre à Moscou entre le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, et le Président palestinien, M. Abbas. La partie palestinienne était prête à prendre part à cette réunion.

Aujourd'hui, nous avons voté pour la résolution sur les colonies de peuplement israéliennes car nous sommes convaincus que le texte est fondé sur des formules convenues, qui reflètent la position collective de la communauté internationale concernant le caractère illégitime des activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés. Nous pensons qu'il est important que ce document condamne les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, et demande aux deux parties de mettre fin à la violence et aux déclarations incendiaires et provocatrices, qui ne font qu'alimenter un climat de méfiance et conflictuel entre les Palestiniens et les Israéliens. Il ne fait aucun doute que de tels actes sapent les perspectives du règlement de la question palestinienne sur la base de la solution des deux États.

La Russie continuera d'œuvrer à la reprise des négociations et au rétablissement de l'unité palestinienne, sur la base de la plateforme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. À cet égard, nous confirmons qu'il importe que le Quatuor poursuive ses travaux, en sa qualité de mécanisme efficace et entériné par le Conseil de sécurité pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous notons que le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient publié en juillet (S/2016/595, annexe) sur la situation israélo-palestinienne est

toujours d'actualité, et reste un message robuste de la communauté internationale adressé aux deux parties au conflit. Mettre en œuvre les recommandations qui y sont contenues contribuera au retour au volet politique du processus de paix.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est profondément préoccupé par la stagnation dans laquelle s'enlise actuellement le processus de paix, et s'alarme du fait que la solution des deux États semble nous échapper. Nous avons toujours défendu la même position : les activités de peuplement sont une violation du droit international et elles érodent progressivement la viabilité de la solution des deux États. C'est dans cet esprit que le Japon a voté pour la résolution 2334 (2016).

Il est important que les parties s'engagent à respecter la résolution qui vient d'être adoptée, de manière à ce que le processus de paix au Moyen-Orient puisse enregistrer des progrès constructifs. Le Conseil doit également réaffirmer son attachement à la solution des deux États et épauler les parties dans ce sens. Le Japon reste foncièrement convaincu que la paix dans la région ne pourra être concrétisée qu'au moyen de négociations, et ne reconnaîtra aucune modification unilatérale, par l'une ou l'autre partie, qui préjugerait du règlement final.

Je voudrais, pour terminer, souligner que le Japon continuera à œuvrer activement, aussi bien au sein qu'en dehors du Conseil, en faveur du processus de paix, dans le but de concrétiser la solution des deux États.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, après des décennies de paralysie sur la question du conflit israélo-palestinien, le Conseil a enfin assumé sa responsabilité juridique, politique et morale de prendre des mesures efficaces pour corriger les tendances négatives qui fragilisent la paix et la solution des deux États. Avec l'adoption historique de la résolution 2334 (2016), nous démontrons notre attachement sincère à la paix et à la solution des deux États. Nous adressons nos profonds remerciements à tous les membres du Conseil qui ont voté pour la résolution aujourd'hui. Nous sommes également encouragés par la retenue exemplaire dont ont fait preuve les membres permanents du Conseil. Par ailleurs, la Malaisie sait gré à la Nouvelle-Zélande, au Venezuela et au Sénégal de leur plein appui à la présentation de cette résolution et de la solidarité qu'ils ont manifestée à cette occasion.

Nous avons été prévenus encore et encore que les activités de peuplement constituaient la plus grande menace à la paix et à la solution des deux États. Elles sont illégales au regard du droit international, comme l'ont confirmé l'avis consultatif rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice ainsi que diverses résolutions du Conseil. Elles conduisent également à la violence des colons, aux démolitions de maisons, à la confiscation de terres, aux politiques discriminatoires et au déni du développement, des infrastructures et des ressources naturelles. Des décennies de profonde injustice et de violations flagrantes des droits de l'homme ont perpétué la colère et la frustration chez ceux qui n'ont rien à perdre, exacerbant plus encore la radicalisation dans la région et au-delà.

Les récents événements font qu'il est encore plus urgent pour le Conseil d'agir, en particulier s'agissant de la tentative éhontée du Parlement israélien de légaliser les avant-postes de colonies sur des terres privées palestiniennes. Nous devons envoyer un message fort et clair que ce n'est tout simplement pas acceptable. Aujourd'hui, le Conseil s'est racheté en orientant les parties dans la bonne direction, loin de la violence, loin des actes injustes et illégaux. Nous donnons espoir aux peuples israélien et palestinien, dont la majorité continue de croire en la solution des deux États et continue de vouloir la paix. Ce n'est pas seulement une victoire pour la Palestine, c'est également une victoire pour le Conseil de sécurité, pour l'Organisation des Nations Unies, pour l'état de droit, pour la paix et pour l'humanité dans son ensemble. C'est aussi une victoire pour les Israéliens qui continuent de croire en la possibilité de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité avec les Palestiniens et les pays arabes voisins. Ces prochains mois, le Conseil doit continuer à faire pression sur les deux parties pour assurer le respect de la résolution 2334 (2016). Nous exhortons également tous les États Membres à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution en vue de mettre fin aux activités de peuplement.

Alors que 2017 marquera la cinquantième année d'occupation israélienne, nous devons prendre du recul pour réfléchir à nos échecs collectifs depuis un demi-siècle qui ont conduit au problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, à savoir la viabilité de la solution des deux États. Bien que la mesure que nous avons prise aujourd'hui soit importante pour mettre fin aux activités de peuplement, nous devons reconnaître que nous nous attaquons aux symptômes et pas aux causes profondes du conflit. À long terme, le Conseil et la communauté internationale doivent mobiliser leurs efforts pour mettre fin à la plus longue occupation de

l'histoire moderne, qui a donné lieu à ces activités et les a soutenues.

Nous exhortons, en conséquence, toutes les parties à redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de diverses initiatives, notamment l'Initiative de paix arabe. Nous réaffirmons également notre appui à toutes les initiatives diplomatiques lancées à cette fin, y compris celles de la France et de la Russie.

Enfin, bien que le mandat de la Malaisie au Conseil touche à sa fin, nous continuerons de jouer un rôle actif pour créer les conditions nécessaires à la paix dans la région et défendre la solution des deux États, conformément à notre position de principe sur la question palestinienne.

M. Martins (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2334 (2016). Je voudrais remercier les coauteurs – l'Égypte, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et le Venezuela – d'en avoir saisi le Conseil.

Depuis bien trop longtemps, la poursuite par les autorités israéliennes des activités de peuplement illégales, qui perpétuent un climat de méfiance, d'hostilité et de violence entre Israéliens et Palestiniens, est une source de frustration et de désespoir profonds pour l'ensemble de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que ces activités sont illégales au regard du droit international. Nous trouvons donc décevant que les autorités israéliennes le contestent et estiment que le statut définitif des colonies doit être déterminé dans le cadre de pourparlers sur la création d'un État palestinien.

La création d'un État palestinien sera impossible si les activités de peuplement se poursuivent, éliminant toute possibilité d'un État palestinien d'un seul tenant. Aussi exhortons-nous les deux parties à s'abstenir de tout acte unilatéral négatif qui pourrait entraver la perspective de deux États vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Une résolution du Conseil de sécurité ne constitue une contribution positive à la paix et à la sécurité dans le monde – ce qui, encore une fois, est la principale raison d'être du Conseil – que si elle peut être mise en œuvre. J'espère que la résolution 2334 (2016) que nous venons d'adopter sera effectivement mise en œuvre, en particulier par toutes les parties clefs. Cela requiert l'unité du Conseil de sécurité, l'unité des Palestiniens, l'unité en Israël. Par-dessus tout, la résolution 2334 (2016) appelle à un engagement en faveur de la paix, en particulier par les deux principales parties, à savoir Israël et la Palestine.

Pour terminer, je voudrais dire que la résolution ne représente pas une imposition de conditions par l'ONU, mais constitue, au contraire, une mesure visant à préserver les perspectives de la solution des deux États. Par conséquent, nous espérons que son adoption sera considérée comme un pas dans la bonne direction, comme nous l'avons maintes fois répété au Conseil.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour important pour le Conseil de sécurité, comme en attestent les applaudissements qui ont retenti dans la salle plus tôt cet après-midi. Je me félicite vivement qu'en cette dernière séance de l'année, nous ayons pu adopter une mesure très positive sur cette question très difficile. Les applaudissements traduisent la frustration qui s'est accumulée face à l'incapacité du Conseil d'adopter depuis si longtemps une résolution sur la question israélo-palestinienne, alors que le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial nous avertissaient régulièrement que la solution des deux États s'éloignait et qu'une action urgente s'imposait pour empêcher qu'elle ne disparaisse complètement.

Comme je l'ai indiqué, la résolution 2334 (2016) est axée sur les activités de peuplement, qui constituent la principale menace pour la viabilité de la solution des deux États. Toutefois, comme d'autres l'ont souligné, la résolution contient également des éléments bienvenus sur la nécessité de mettre un terme à la violence et à l'incitation, et jette les bases d'un retour à la table des négociations. Il ne fait aucun doute que la poursuite des activités de peuplement israéliennes dans les territoires occupés constitue un obstacle majeur à la reprise des négociations et une grave menace pour la viabilité même d'un futur État palestinien. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit au début de ce mois, ces activités constituent une violation du droit international et créent des ennemis là où il devrait y avoir des voisins.

Chaque implantation de colonie donne aux colons de faux espoirs que ces terres feront un jour partie d'un Grand Israël. Chaque implantation de colonie prend aux Palestiniens des terres dont ils ont besoin pour leurs logements, leur agriculture ou leurs routes. La résolution d'aujourd'hui envoie un message important aux parties et à la communauté internationale quant à la voie à suivre. Elle réaffirme l'importance fondamentale

de préserver la solution des deux États qui est le seul modèle dont nous disposions pour parvenir à une paix négociée. La résolution prépare également le terrain à une reprise des négociations dès que possible. Elle réaffirme, par l'intermédiaire de l'organe le plus puissant de l'Organisation des Nations Unies, que les colonies de peuplement dans les territoires occupés sont contraires aux obligations d'Israël en vertu du droit international et constituent un obstacle majeur à la paix. La résolution condamne les actes de violence, de provocation, de terreur et d'incitation à la violence, qui ont éloigné les deux parties l'une de l'autre et ont endurci leurs sentiments d'hostilité et de défiance.

Le mécanisme de présentation de rapports établi par la résolution doit constituer un fondement solide pour que le Conseil continue d'encourager les parties à reprendre les négociations sur une solution viable des deux États. Nous nous rendons compte que la résolution aurait pu en faire beaucoup plus. Le Conseil doit être prêt à fournir un appui supplémentaire aux parties, notamment en énonçant les paramètres des négociations au moment opportun. Mais aujourd'hui, nous nous sommes concentrés sur ce qui était immédiatement réalisable, et nous considérons que c'est ce que le texte adopté aujourd'hui représente.

M. Ciss (Sénégal) : En décidant de se porter coauteur de la résolution 2334 (2016), au côté de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et de la République bolivarienne du Venezuela, le Sénégal a voulu réaffirmer sa position de principe sur les colonies de peuplement, qui sont considérées comme illégales du point de vue du droit international. En effet, pendant que le processus de paix est actuellement dans l'impasse, nous assistons toujours à la poursuite et à l'accélération de l'implantation des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Or, en plus de compromettre les chances d'une paix entre Israéliens et Palestiniens, la colonisation et l'occupation encouragent la haine et la violence, qui affectent Israéliens comme Palestiniens, deux peuples pourtant appelés à coexister dans la paix et la sécurité, chacun à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Au côté des Palestiniens et des Israéliens, avec lesquels nous, membres du Conseil de sécurité, partageons les mêmes aspirations à la paix et à la stabilité, nous nous devons d'œuvrer afin de retrouver le chemin des négociations, en vue d'une issue pacifique, heureuse et définitive à ce différend. Cela dit, nous saisissons cette occasion pour réitérer notre réprobation et notre condamnation de la violence et du terrorisme, ainsi que de l'incitation à la haine, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations.

Ma délégation réaffirme également l'urgence qui s'attache à la relance du processus de paix. C'est pour cette raison que nous encourageons les initiatives en cours, telles que celle portée par la France. Il en est de même des efforts diplomatiques entrepris par l'Égypte et la Fédération de Russie, toutes initiatives qui mériteraient, à notre sens, davantage de coordination.

En conclusion, il incombe à la communauté internationale, au premier chef au Conseil de sécurité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, de travailler à la solution des deux États. Notre foi en la matière a d'ailleurs été réaffirmée par le Président Macky Sall dans son message lors de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

> « Malgré l'impasse qui affecte le processus de paix, j'ai la forte conviction que les efforts entamés doivent être poursuivis, renforcés et intensifiés pour aboutir à la matérialisation de la solution à deux États, l'un israélien et l'autre palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, chacun à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. C'est ce que veulent toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, et c'est ce que préconise le Quatuor dans son rapport du 1er juillet 2016. »

Sur cette base, le Sénégal, fidèle à ses principes et orientations en matière de politique étrangère, mais également en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, entend continuer d'œuvrer par le dialogue et la concertation pour parvenir à la solution à deux États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je voudrais commencer par remercier tous les coauteurs de leurs efforts, ainsi que les délégations qui ont travaillé d'arrache-pied pour parvenir à ce résultat historique. L'Espagne a voté pour la résolution 2334 (2016) car nous sommes convaincus qu'elle aidera à préserver la solution des deux États, qui, selon nous, est la seule solution pouvant aboutir à une paix juste, globale et durable pour les Palestiniens et les Israéliens.

Cette paix ne pourra jamais être déterminée de l'extérieur, mais devra être négociée par les deux

parties. Cependant, la communauté internationale doit s'acquitter de son obligation de tout mettre en œuvre pour favoriser un accord. Avec le vote d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a fait ce qu'il devait faire. Ces deux dernières années, en tant que membre non permanent du Conseil, l'Espagne a réaffirmé à maintes reprises que nous étions favorables à ce que le Conseil se prononce sur la question palestinienne, au moment opportun et à condition d'adopter un texte pouvant faire l'objet d'un consensus et pouvant nous faire réellement avancer vers la paix. Ce moment est venu aujourd'hui. Selon nous, le texte de la résolution adoptée aujourd'hui remplit les conditions requises. Il s'agit d'un texte équilibré qui ne vise qu'à agir en faveur de la paix.

Ces deux dernières années, nous avons aussi répété à maintes reprises, dans cette même salle, la position de l'Espagne sur la question de la Palestine. Nous avons toujours affirmé que les colonies de peuplement étaient contraires au droit international et constituaient l'un des principaux obstacles à la matérialisation de la solution des deux États, afin qu'Israël et la Palestine puissent coexister dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières mutuellement reconnues. Par ailleurs, nous avons également déclaré que l'incitation à la haine et les actes de terrorisme non seulement étaient moralement et juridiquement inacceptables, mais qu'ils sapaient aussi les efforts de réalisation d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, et qu'il fallait les condamner fermement. La résolution que nous venons d'adopter est pleinement compatible avec cette position.

Comme le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a rappelé dans cette même salle la semaine dernière (voir S/PV.7839), le Conseil de sécurité, au cours des 10 dernières années, ne s'est prononcé que deux fois au sujet de la question palestinienne – la dernière fois il y a huit ans. Nous nous félicitons que ce silence a été brisé et nous considérons que cette réalisation est le fruit du travail effectué par le Conseil, mois après mois, pendant toutes ces années. L'Espagne a contribué à ce travail, motivée exclusivement par sa volonté sincère d'aider la cause de la paix. L'Espagne continuera de travailler, aussi longtemps que ce sera nécessaire, en fonction de cette même volonté de contribuer à la réalisation d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, qui soit le résultat d'un accord négocié entre les deux parties.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour sombre pour le Conseil de sécurité. La résolution 2334 (2016), qui vient de faire l'objet d'un vote, est le comble de l'hypocrisie. Pendant que des milliers de personnes sont massacrées en Syrie, le Conseil a perdu du temps précieux et gaspillé des efforts en condamnant l'État démocratique d'Israël pour avoir construit des logements dans la patrie historique du peuple juif. Nous avons présenté la vérité à maintes reprises au Conseil, et nous l'avons imploré de ne pas croire les mensonges présentés dans la résolution. En votant pour la résolution, les membres du Conseil ont en fait voté non. Ils ont voté non aux négociations. Ils ont voté non au progrès et à la possibilité d'une vie meilleure pour les Israéliens et les Palestiniens. Et ils ont voté non à la possibilité de la paix.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en s'adressant au Conseil il y a une semaine, a dit que l'Organisation des Nations Unies avait

> « un volume disproportionné de résolutions, rapports et conférences qui critiquent Israël » (S/PV.*7839, p. 4*).

La résolution d'aujourd'hui sera ajoutée à la longue liste honteuse des résolutions anti-israéliennes de l'ONU. Au lieu d'établir la marche à suivre, les membres du Conseil envoient un message aux Palestiniens, à savoir qu'ils devraient continuer sur la voie du terrorisme et de l'incitation à la violence; qu'ils devraient continuer de retenir leur propre population en otage; qu'ils devraient continuer de rechercher des déclarations futiles de la communauté internationale. La triste vérité est que le vote d'aujourd'hui sera une victoire pour le terrorisme, une victoire pour la haine et la violence. En continuant de fournir aux Palestiniens des excuses leur permettant d'éviter de reconnaître notre droit d'exister, les membres du Conseil ne font que maintenir le statu quo.

Le monde connaît de grands changements, et le nouveau Secrétaire général va bientôt prendre ses fonctions. Je demande au Conseil de saisir cette occasion pour tourner la page, pour mettre fin à sa partialité contre Israël, ainsi qu'à son obsession vis-à-vis de mon pays, d'arrêter de tenter sans cesse d'imputer à la seule vraie démocratie de la région la faute de tous les problèmes du Moyen-Orient et d'indiquer clairement aux Palestiniens que le seul moyen d'aller de l'avant est de mettre fin à l'incitation et à la terreur et d'entamer des négociations directes avec Israël.

Il y a tout juste deux mois, l'UNESCO a adopté une résolution absurde niant tout lien du peuple juif avec Jérusalem. Aujourd'hui, le Conseil, y compris nombre des principales démocraties du monde – symboles de la liberté – ont voté pour condamner l'État d'Israël. Les membres ont voté pour condamner la construction par le peuple juif de logements sur la terre d'Israël, ils ont voté pour nous interdire de construire dans Jérusalem, notre capital historique, cœur et âme du peuple juif. Demain soir, Israël et la communauté juive du monde entier célébreront la fête de Hanoukah. Il y a plus de 2 000 ans, le Roi Antiochos avait banni le peuple juif de son temple à Jérusalem et émis des décrets visant à nous couper de notre religion et de notre patrimoine. Mais nous avons eu gain de cause; le peuple juif s'est battu. Nous avons obtenu notre indépendance et avons rallumé les bougies de la menorah dans les temples.

Je demande à tous les membres du Conseil qui ont voté pour la résolution : qui leur a donné le droit de promulguer un tel décret qui nie nos droits éternels sur Jérusalem? Le Conseil oserait-il condamner les pays de membres du Conseil s'ils édifiaient des logements dans leurs capitales? Les membres interdiraient-ils aux Français de construire à Paris? Les membres interdiraient-ils aux Russes de construire à Moscou? Les membres interdiraient-ils aux Chinois de construire à Beijing? Les membres interdiraient-ils aux Britanniques de construire à Londres? Les membres interdiraient-ils aux Américains de construire à Washington?

Nous avons triomphé de tels décrets du temps des Macchabées et nous triompherons de ce décret maléfique. Nous avons une totale confiance dans la justice de notre cause et la justesse de la voie que nous avons choisie. Nous resterons un État démocratique, fondé sur l'état de droit et l'intégralité des droits civils et humains de nos citoyens, et nous resterons un État juif fier de reprendre la terre de nos ancêtres, là où les Macchabées ont lutté contre les oppresseurs et ou le Roi David régnait depuis Jérusalem.

Le Livre saint, la Bible, contient 3000 ans d'histoire du peuple juif sur la terre d'Israël. Absolument personne ne peut changer cela.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Au nom de l'État de Palestine, je vous remercie très sincèrement des efforts de principe que vous avez déployés tant à titre national qu'en votre qualité, au nom de l'Espagne, de Président du Conseil de sécurité ce mois-ci.

L'action du Conseil, si elle est très tardive, arrive néanmoins à point nommé et est nécessaire et importante. La résolution 2334 (2016) adoptée aujourd'hui réaffirme la position du Conseil, vieille de plusieurs décennies, que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, capitale éternelle de l'État de Palestine, n'ont aucune valeur légale, constituent des violations flagrantes du droit international, à savoir la quatrième Convention de Genève, et sont un obstacle majeur à la paix, réduisant considérablement la viabilité de la solution à deux États basée sur les frontières du 4 juin 1967 et la possibilité de la concrétiser.

Nous remercions tous les membres du Conseil qui ont appuyé cette résolution. Ils l'ont adoptée au nom de la communauté internationale tout entière, se faisant le reflet du consensus mondial de longue date qui existe en la matière. Nous devons également remercier les quatre coauteurs – la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et le Venezuela. Leur action est conforme aux appels qu'ils n'ont cessé de lancer pour rectifier une situation injuste, et ils ont assumé avec fermeté leurs responsabilités de membres du Conseil. Nous remercions également l'Angola, ainsi que le groupe des pays membres du Mouvement des pays non alignés pour leur appui indéfectible. Bien entendu, Nous remercions également nos frères en Égypte, le Représentant permanent arabe au Conseil, pour tous leurs efforts durant ce processus. Je tiens également à remercier ceux qui ont applaudi l'adoption de la résolution 2334 (2016) ici dans cette salle, et les millions qui ont applaudi partout dans le monde, et surtout les personnes de l'État de Palestine.

Au fil des années, nous n'avons cessé de demander au Conseil de s'acquitter des fonctions que lui confie la Charte des Nations Unies, convaincus de son rôle central et de la primauté du droit international. Et nous avons insisté sur la nécessité d'une action concertée pour faire face à l'oppression par Israël du peuple palestinien et à la colonisation continue de notre terre occupée depuis un demi-siècle. Nos appels visaient, à court terme, à soulager les souffrances de notre peuple, une population civile sans défense privée de ses droits, de sa dignité et de son humanité. Mais nos appels visaient aussi à demander au Conseil de contribuer à la paix sur le long

terme – la paix pour la Palestine, la paix pour Israël, la paix pour la région du Moyen-Orient et la paix pour notre monde.

Nos appels ont été entendus, par les membres du Conseil eux-mêmes et par les États, les organisations, les fonctionnaires internationaux et la société civile qui ont imploré le Conseil d'agir, de traiter plus spécifiquement du caractère illégal des activités de peuplement israéliennes en Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est, et de l'érosion de la solution des deux États basée sur les frontières de 1967, et de la perspective d'une solution juste, globale et durable.

Le fait que le Conseil ait enfin choisi d'agir est significatif. Que je le répète : le fait que le Conseil ait enfin choisi d'agir est significatif, après des années de paralysie, de même que le fait que cette résolution ait été adoptée à une majorité écrasante. Toutefois, cet acte exige un suivi, s'il veut avoir un sens quelconque, afin d'arrêter la détérioration continue de la solution des deux États et empêcher qu'elle soit reléguée aux archives de l'histoire. Il faut s'attacher d'urgence à renverser les tendances dangereuses et négatives sur le terrain et intensifier les efforts collectifs visant à mettre un terme à l'occupation israélienne illégale qui a commencé en 1967, et rendre sa liberté, ses droits et la justice au peuple palestinien, y compris aux réfugiés palestiniens, afin d'instaurer la paix et la sécurité entre Israéliens et Palestiniens, ainsi qu'une paix israélo-arabe.

Il n'y a pas de « dénigrement » comme le Gouvernement israélien l'a affirmé à maintes reprises, – ni de la part de la Palestine, ni de la part du Conseil, ni de la part de tous ceux qui n'ont cessé d'exhorter le Conseil à agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Ces allégations de dénigrement sont plus que choquantes, car en réalité, la mesure prise aujourd'hui est probablement trop insuffisante et trop tardive. Après de nombreuses années durant lesquelles on a laissé la loi être bafouée et la situation se détériorer, la résolution 2334 (2016) peut être considérée à juste titre comme une dernière tentative de préserver la solution des deux États et de relancer le processus de paix pour faire revivre l'espoir. Pour beaucoup, cela semble pratiquement impossible à ce stade puisqu'on a laissé Israël, Puissance occupante, consolider son occupation et la réalité d'un seul État en toute impunité, et qu'il a même été parfois récompensé pour ses violations et son intransigeance.

Dans ce contexte, une résolution du Conseil en l'espace de près de huit ans n'est pas disproportionnée; cela est plutôt honteux. Toutefois, le vote d'aujourd'hui rectifie le tir et nous permet de nous engager sur une nouvelle voie.

En réalité, c'est Israël seul qui dénigre le Conseil, l'ensemble du système des Nations Unies – les membres ont entendu ce qu'a dit le représentant israélien –, la Charte des Nations Unies et le droit international. Pendant cinq décennies, en dépit de la résolution 242 (1967) demandant à Israël de se retirer des territoires qu'il a occupées en 1967, et toutes les résolutions adoptées ultérieurement, Israël a maintenu résolument son occupation. Ses colonies de peuplement illégales et le mur ont conduit à une profonde fragmentation de notre territoire, ont porté atteinte à la continuité territoriale et isolé Jérusalem-Est – le cœur et la capitale de notre État, dont l'annexion de facto par Israël n'a jamais été reconnue et continue d'être rejetée par la communauté internationale. La foi dans le caractère rationnel, réaliste et juste de la solution des deux États a été compromise, comme en témoignent les sentiments négatifs croissants des Palestiniens, que ce soient ceux qui vivent sous le siège et un blocus inhumain depuis près d'une décennie dans la bande de Gaza, ou ceux qui font face à la colonisation agressive ou à la terreur quotidienne des colons en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ou encore ceux de la diaspora, notamment dans nos camps de réfugiés dans toute la région, qui ont fait preuve d'une patience légendaire – mais aujourd'hui si fragile – en attendant la justice et une solution pacifique.

S'agissant des allégations effrontées de parti pris, nous disons que le seul parti pris est celui qui a été pris contre la loi, contre la raison et contre la vision des deux États – la solution la plus viable à cette occupation prolongée et illégale et à un conflit désastreux et tragique. Cela est illustré par les vantardises de certains responsables israéliens, qui disent haut et fort que « la solution des deux États est morte » et « qu'il n'y aura pas d'État palestinien ». Cela est illustré par les manœuvres incessantes d'Israël, y compris les stratagèmes de la Knesset pour essayer de pervertir la loi afin d'accommoder les mesures illégales, et les prétextes utilisés pour exproprier et coloniser nos terres et consolider l'occupation. Cela est illustré par le flagrant mépris par Israël des demandes qui lui sont faites à l'échelle mondiale d'honorer les obligations qui sont les siennes au regard de la loi, à l'instar de tous les autres États de la communauté internationale, et de s'engager enfin sur la voie de la paix. Mais aujourd'hui, le Conseil a dit : « Assez ». Nous en remercions les membres du Conseil.

La résolution 2334 (2016) est une mesure nécessaire pour régler l'un des aspects les plus importants de la question inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus longtemps que toutes les autres questions. Il s'agit d'une plaie ouverte depuis 70 ans, qui sape la paix et la stabilité dans notre région avec de lourdes conséquences, notamment en alimentant la colère et le désespoir provoquées par l'injustice, surtout chez les jeunes qui estiment qu'ils n'ont ni présent ni avenir, et en alimentant indéniablement et dans une large mesure le radicalisme et l'extrémisme qui sévissent dans notre région et dans le monde.

Le Conseil de sécurité doit rester ferme s'agissant de cette décision, rester fidèle à la loi et rester du bon côté de l'histoire. Il ne doit pas se laisser intimider par les menaces ou les retombées négatives. Le Conseil a fait son devoir en adoptant la résolution 2334 (2016). Nous espérons que cet appel mondial lancé à Israël pour qu'il mette un terme à ses activités de peuplement et à ses violations permettra de faire respecter la loi, d'apaiser les tensions, de mettre fin à la violence, y compris tous les actes de terreur, de provocation et d'incitation, et d'inverser les tendances négatives sur le terrain. Cela est essentiel pour préserver les perspectives de paix.

Grâce au rôle de premier plan du Conseil sur la base d'une action responsable, y compris par le suivi des rapports qu'il a requis du Secrétaire général relativement à la mise en œuvre de cette résolution, nous espérons que cette mesure sera suivie par des efforts sérieux visant à ouvrir un horizon politique crédible et à aider les parties à faire des progrès en vue de parvenir à une solution pacifique. Nous tenons à saluer les efforts déployés par les États arabes dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, qui demeure une pierre angulaire du processus de paix, ainsi que les efforts déployés par la France, le Quatuor, l'Égypte et la Fédération de Russie. Nous espérons qu'avec l'appui international, ces efforts collectifs porteront leurs fruits.

Nous demeurons fermement convaincus que la paix – le but fondamental de cette Organisation – mérite bien une législation et une action au niveau international. Par conséquent, nous appelons à l'intensification des efforts internationaux et régionaux pour mettre fin, sans plus tarder, à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, et pour parvenir à une paix globale, juste et durable sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid de 1991, notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative arabe pour la paix et de la Feuille de route pour la paix élaborée par le Quatuor. Cela permettra de garantir au peuple palestinien ses droits et la justice, notamment grâce à une solution juste à la situation des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III), et permettra aux Palestiniens de vivre enfin dans la liberté et la dignité et d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination au sein d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, au nom de la délégation espagnol, je voudrais exprimer mes sincères remerciements aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues les Représentants permanents, leurs collaborateurs et leurs équipes respectives, ainsi qu'au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Ce fut un mois très chargé et nous n'aurions pas pu obtenir de tels résultats sans la contribution des délégations, des représentants du Secrétariat, des interprètes, des traducteurs, des services de conférence, des ingénieurs du son, ainsi que des agents de sécurité qui ont assuré la sécurité du Conseil ce mois-ci, jour après jour.

Étant donné qu'il s'agit probablement de la dernière séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2016, j'aimerais, au nom du Conseil, exprimer nos sincères remerciements aux membres sortants – l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et la République bolivarienne du Venezuela. Je tiens à les féliciter pour leur zèle et pour les contributions qu'ils ont apportées durant leur mandat au Conseil de sécurité pour la période 2015-2016.

La séance est levée à 15 h 50.